

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition d'attribution d'une subvention à
l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2018/138

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour le développement de l'action Lire et Faire lire au sein des collèges bas-rhinois, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et d'approuver le projet de convention financière 2018 à conclure avec l'association.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit l'action Lire et faire Lire menée par la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

L'article L216-1 du code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires.

Les actions de l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin s'inscrivent dans les orientations de politique éducative, de lecture publique et de politique jeunesse du Département du Bas-Rhin, dans la mesure où cette association est présente dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs.

Un premier contrat d'objectifs triennal a été conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement en 2006.

Par délibération n° CP/2017/140 du 3 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé les termes d'un contrat d'objectifs triennal (2017-2019) à conclure entre le Département et l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ainsi que l'attribution d'une aide départementale annuelle de 13 000 € pour la mise en œuvre du programme Lire et faire lire.

Les séances de lecture sont généralement organisées en petits groupes avec des élèves de classe de 6^{ème}. Elles sont organisées dans certains cas auprès d'élèves allophones dans les UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ou de SEGPA (Section d'enseignement Général et Professionnel Adapté), voire en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) auprès d'élèves présentant des troubles sévères et durables du langage écrit et/ou oral. Des séances de lecture ont également été organisées dans différentes aires d'accueil des gens du voyage du département auprès de groupes d'enfants d'âge hétérogène (en majorité scolarisés à domicile). La fréquence est de 1 à 2 séances de lecture par semaine.

De janvier 2017 à février 2018, des lecteurs et lectrices de Lire et faire Lire ont été présents dans neuf collèges (collège Rouget de L'Isle à Schiltigheim, collèges Louise Weiss et Sophie Germain à Strasbourg, collège Romain Rolland à Erstein, collèges Le Ried et Lamartine de Bischheim, collèges des Sources et Poincaré de Saverne et collège Galilée de Lingolsheim) et à l'ITEP Saint Charles de Schiltigheim. Plus de 600 séances de lecture ont ainsi été proposées sur cette période. L'activité progresse et se déploie également hors du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment dans les collèges de Saverne, Erstein, et prochainement à Marlenheim et Villé.

Pour mettre en œuvre ce programme, la Ligue de l'enseignement s'appuie sur un réseau de lecteurs bénévoles de plus de 50 ans (279 bénévoles dans le Bas-Rhin) qui intervient lors de séances de lecture en petit groupe. La Ligue de l'enseignement est chargée de l'accueil, de la formation (par des intervenants extérieurs, professionnels de la lecture) et de l'accompagnement de ces bénévoles.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs, au titre de l'année 2018, et d'approuver les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport.

La Commission Enfance, Famille, Education a émis un avis favorable le 17 mai 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2018 ;

- approuve les termes du projet de convention financière 2018 à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin, joint à la présente délibération ;

- autorise son président à signer cette convention financière.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY